

10. Avis de présentation du règlement 2017-109 relatif à la tarification d'un raccordement au réseau d'eau et d'égout sanitaire municipal;
11. Adoption de la politique concernant la vente de terrains municipaux;
12. Plan municipal de sécurité civile – désignation d'un coordonnateur municipal pour l'élaboration et la mise à jour du plan;
13. Travaux de dragage d'entretien du chenal de la marina des Bergeronnes – signataire autorisé à présenter une demande de modification du certificat d'autorisation du MDDELCC ;
14. Demande de dérogation mineure no. 17-0001, 66, rue Principale, visant à autoriser un agrandissement sur une section à l'arrière du bâtiment principal qui empiètera de 1,33 mètre dans la marge de recul arrière prescrite par le règlement de zonage – recommandation du CCU;
15. Demande de l'entreprise Paradis marin des Bergeronnes pour modifier le plan et les règlements d'urbanisme en vue d'exploiter une sablière dans la zone 16-Fc;
16. Club sportif des Bouleaux blancs – appui municipal au projet de rénovation du Relais de motoneige présenté dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants Fonds de développement des territoires de la MRC de la Haute-Côte-Nord;
17. Comité de vigilance sur les emplois Haute-Côte-Nord/Manicouagan - adhésion au comité et désignation d'un représentant municipal sur le comité;
18. Appui municipal à la démarche du Regroupement pour un Québec en santé auprès du Gouvernement dans le but d'améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;
19. Correspondance et informations :
 - Municipalité de Sacré-Cœur – dépôt de la résolution no. 2017-01-25 transmise à la MRC HCN afin d'inclure les interventions hors route lors de la révision du schéma de couverture de risque,
 - RAP Côte-Nord – publicité concernant les Journées de la persévérance scolaire,
 - Le Club Lions LRPMFC et la Chambre de commerce de Colombier à Longue-Rive – invitation à une « Dégustation Végas », samedi le 11 mars 2017 à Forestville,
20. Demandes de commandites, d'aide financière ou de cotisation annuelle :
 - Centraide Haute-Côte-Nord/Manicouagan – invitation à la soirée de clôture de la campagne 2016 et demande de contribution financière,
 - Festi-Livre Desjardins – demande de contribution financière pour l'événement de 2017,
 - Fondation du Centre de santé et des services sociaux de Manicouagan – demande d'aide financière pour l'achat d'équipements médicaux,
 - Escale Tadoussac Haute-Côte-Nord – demande de participation financière pour le développement de l'organisme,
 - Ressource Parenfants – Ressource Parenfants – demande de soutien financier pour assurer la continuité des ateliers de psychomotricité,

- Centre Archéo Topo – demande de participation financière dans le cadre d'une entente pour la programmation de La Virée de la culture 2017,
- Les Amis du rayon d'or – demande d'aide financière pour l'achat d'un ordinateur permettant la réalisation d'un projet d'initiation à l'information et services offerts sur internet.

21. Varia :

- a)
- b)
- c)

22. Période de questions;

23. Fermeture de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

17-02-2324 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec la modification suivante :

Ajout à « VARIA » le point « Entente de partage de ressource humaine d'inspecteur en bâtiment avec Tadoussac - prolongement de l'entente d'un mois »,

et que l'item « VARIA » soit maintenu ouvert.

17-02-2325 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017, tel que présenté.

17-02-2326 Dépôt de la liste des comptes du mois de janvier 2017 pour la municipalité et la salle de quilles

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT de janvier 2017

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **157 815.03 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
MUNICIPALITÉ**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2017-01			
Association des directeurs du Québec	Adhésion annuelle	511.64 \$	
Atelier Brisson Gagné	Réparation génératrice Honda 5000	205.13 \$	
C.R.S.B.P.	Utilisation Simb@ bibliothèque, contribution municipale 2017 \$2605.88	3 295.73 \$	
Caureq	Répartition incendie annuelle	310.95 \$	
Dicom	Frais transport	25.79 \$	
Environnex	Test d'eau mensuel, test d'eau essais pompage tecq 2014-2018	4 941.57 \$	
Équipements GMM inc.	Contrat service mensuel photocopieur	236.64 \$	
Éthier Avocat	Mandat récupération crédits taxes TPS-TVQ avril à décembre 2016	4 098.13 \$	
Fédération québécoise des Municipalités	Frais transport dicom	302.98 \$	
Formiciel	Compte de taxes	504.42 \$	
G.L.R.	Aliments – fourniture entretien ménager	39.30 \$	
Groupe Voyer	Réparation pompe station de pompage	2 467.18 \$	
J.M.B.R. (Rénovations)	Vase, clapet pour toilette	42.61 \$	
Javel Bois-Francis	Chlore	464.50 \$	
Jean Roy	Honoraire d'arpentage CPE	4 248.63 \$	
Jocelyn Harvey entrepreneur inc.	Location génératrice tecq 2014-2018	2 471.96 \$	
Les Pétroles Paul Larouche inc.	Huile à chauffage édifice municipal	1 422.46 \$	
Louis-Philippe Lepage	Fourniture construction cabanon et fourniture installation chauffe-eau CPE	1 439.81 \$	
Maheu & Maheu	Entente gestion parasitaire 2016-2017	1 149.75 \$	
Mario Duchênes Électrique	Camion nacelle pour lumière patinoire	114.98 \$	
MGA Géoservice	Surveillance forage tecq 2014-2018, réalisation essais pompage tecq 2014-2018	17 522.19 \$	
Papeterie Escoumins	Décoration Noël pour CPE	203.12 \$	
Pg Solution	Câble	35.65 \$	
Puisatier Nordic	Location pompe submersible tecq 2014-2018, forage puits artésiens	12 083.87 \$	
Société mutuelle de prévention inc.	Gestion de la mutuelle de prévention	757.75 \$	
Tourisme Côte-Nord Manicouagan	Cotisation annuelle	770.06 \$	
Tremblay Bois Mignault	Honoraire juridique	20 108.13 \$	
Vip Télécom	Réseautage kiosque d'information, contrat service mensuel, mise à niveau système téléphonique	5 321.86 \$	
TOTAL:		85 096.79 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2017-01			
La Croix Bleue	Cotisation assurance collective	1 855.45 \$	6514
Denis Dufour	Rémunération polyvalente	30.00 \$	6524
Guylaine Bouchard	Rémunération conditionnement	375.00 \$	6524
Johanne Maltais	Frais conciergerie édifice municipal et bureaux CJE	520.00 \$	6525

Transport Larouche	Contrat déneigement versement 3	17 216.34 \$	6525
H2O envi O inc.	Test de fumé réseau eaux usées	11 226.72 \$	6526
Marc Pelletier	Rédaction devis dragage, surveillance chantier	15 326.17 \$	6527
Luc Caron	Domage et intérêt	265.10 \$	6532
Joëlle Pierre	Déplacement	15.12 \$	6535
École nationale des pompiers	Livre entraînement pompiers	95.17 \$	6536
Pascal Gaudreault	Congrès pompier	224.71 \$	6537
Serge Lessard	Poignée de porte édifice municipal	28.73 \$	6538
FISA	Cotisation syndicale	130.24 \$	6544
Valérie Hovington	Rémunération bibliothèque	300.00 \$	6545
Bell Mobilité	Télécommunication cellulaire	130.22 \$	Accès D
Carte Corpo-rate	Gaz machineries	1 049.85 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité pont du bassin 61 jours	101.83 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité CPE 59 jours	1 247.00 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité caserne 33 jours	1 740.08 \$	Accès D
Négotel	Télécommunication	0.07 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source	3 128.98 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source	8 118.64 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité base plein air 58 jours	32.43 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité station chlore 61 jours	117.47 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité station pompage 61 jours	282.25 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité rues du village	620.76 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité aréna 58 jours	1 025.48 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité édifice 58 jours	1 300.12 \$	Auto
Standard life	Cotisation RPA	1 961.30 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		68 465.23 \$	
TOTAL:		153 562.02 \$	

DÉPENSES SALLE DE QUILLES

LISTE DES COMPTES À PAYER 2017-01			
G.L.R.	Aliments	299.55 \$	
Papeterie Escoumins	Décorations de Noël, accessoires de cuisines	337.10 \$	
TOTAL:		636.65 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2017-01			
S.A.Q	Alcool	1 321.10 \$	6534
Brasserie Labatt	Bière	182.37 \$	Accès D
Vidétron	Frais télécommunication et câble	290.26 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	1 708.73 \$	Auto
Jennifer Gauthier	Aliments, fourniture de bar	113.90 \$	
SOUS-TOTAL:		3 616.36 \$	
TOTAL:		4 253.01 \$	

Comité de gestion du camping Bon-Désir

17-02-2327 Dépôt du rapport d'activités du comité de gestion du Camping Bon-Désir

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
 APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport d'activités déposé par le comité de gestion du camping et d'entériner les actes posés par le comité pour le mois de janvier 2017, tels que mentionnés dans le rapport.

17-02-2328 Dépôt et acceptation de la liste des comptes du mois de janvier 2017

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
 APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de janvier 2017

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **4 673.13 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
 CAMPING BON-DÉSIR**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2017-01			
Municipalité des Bergeronnes	Frais transport, téléphone	12.42 \$	
Construction SRV	Entretien terrain travail pelle budget 2016	3 713.69 \$	
TOTAL:		12.42 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2017-01			
Tourisme Côte-Nord Manicouagan	Cotisation annuelle	291.89 \$	776
Assaini Conseil	Rapport et manuel de service budget 2016	3 946.86 \$	
Carte Corpo-rate	Frais carte	3.61 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	27.88 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	27.88 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	27.88 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	28.89 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	33.99 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	49.47 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	156.72 \$	Accès D
Visa Desjardins	Location machine paiement direct décembre	65.64 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		4 660.71 \$	
TOTAL:		4 673.13 \$	

17-02-2329 Projet d'installation de toilettes et de douches dans le bâtiment sanitaire secteur B – proposition de la firme Assaini conseil pour effectuer une demande d'autorisation auprès du MDDELCC pour l'ajout de 4 douches et 4 toilettes

CONSIDÉRANT QUE la firme Assaini conseil est mandataire pour la municipalité pour la mise aux normes des installations septiques au camping;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire ajouter 4 douches et 4 toilettes dans le bâtiment sanitaire du secteur B au camping Bon-Désir;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent l'autorisation du MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE la firme Assaini conseil a transmis une soumission pour la réalisation des démarches auprès du ministère;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte l'offre de services de la firme Assaini conseil au montant de 1 985, \$ pour la réalisation des démarches d'autorisation auprès du MDDELCC pour l'implantation de 4 douches et 4 toilettes dans le bâtiment sanitaire du secteur B au camping Bon-Désir,

QUE le montant de la dépense soit pris à même le fonds d'exploitation du camping.

17-02-2330 Attribution d'un contrat d'entretien des équipements de traitement U.V. et de ses composantes et/ou de suivi environnemental

CONSIDÉRANT la recommandation des fournisseurs de système de traitement U.V. pour le choix de l'entreprise Premier Tech Aqua pour effectuer l'entretien de ces équipements au camping Bon-Désir;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter le contrat d'entretien des équipements de traitement U.V. et ses composantes et/ou de suivi environnemental au camping Bon-Désir, tel que proposé par l'entreprise Premier Tech Aqua au montant de 1 245, \$, taxes en sus,

QUE le montant de la dépense soit pris à même le fonds d'exploitation du camping.

17-02-2331 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes pour 2017 – dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes foncières

CONSIDÉRANT QU'un compte de taxes est à défaut de paiement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire se prévaloir de la procédure de vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes de la MRC pour percevoir ses taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE mandater la directrice générale à entreprendre les démarches auprès de la MRC pour enclencher la procédure de vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes.

Période de questions :

Le maire répond aux questions de l'assistance

17-02-2332 Renouvellement du contrat de travail de la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de la directrice générale est à renouveler à chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE renouveler le contrat de travail de la directrice générale, Mme Lynda Tremblay, pour un an, selon les recommandations du comité des ressources humaines,

QUE le maire soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, ledit contrat.

AVIS DE PRÉSENTATION

Le Conseiller Luc Gilbert donne avis qu'il sera présenté, lors de la séance du conseil du 13 mars 2017, le règlement no. 2017-108 établissant un programme de revitalisation de bâtiments sur le territoire de la municipalité.

Le présent règlement devra être mis en vigueur à la date d'adoption et sera dispensé d'une lecture publique.

AVIS DE PRÉSENTATION

Le Conseiller Luc Gilbert donne avis qu'il sera présenté, lors de la séance du conseil du 13 mars 2017, le règlement no. 2017-109 relatif à la tarification d'un raccordement au réseau d'eau et d'égout sanitaire municipal.

Le présent règlement devra être mis en vigueur à la date d'adoption et sera dispensé d'une lecture publique.

17-02-2333 Adoption de la politique concernant la vente de terrains municipaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'adopter une politique relative à la vente des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6.1 du Code municipal du Québec, l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1043 du Code municipal du Québec, la Municipalité en est le propriétaire absolu;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil adopte la politique de vente de terrains municipaux selon les modalités suivantes :

1. OBJET D'APPLICATION

La présente politique porte sur les modalités et conditions relatives à la vente de terrains municipaux.

2. PRINCIPE

- 2.1 La direction générale est responsable de l'application du règlement.
- 2.2 Toute personne physique ou morale désirant acquérir un terrain appartenant à la municipalité doit le faire selon les modalités établies à la présente.
- 2.3 Les terrains municipaux sont vendus aux fins de construction ou pour agrandir un bâtiment existant ou l'extension d'un usage accessoire (stationnement, aire d'entreposage, etc.).

3. PRIX DE VENTE

- 3.1 Pour un terrain avec service d'eau et d'égout, le prix de vente est fixé à 6, \$ du mètre carré, plus les taxes applicables.
- 3.2 Pour un terrain avec le service d'eau, le prix de vente est fixé à 5, \$ du mètre carré, plus les taxes applicables.
- 3.3 Pour un terrain sans service, le prix de vente est fixé à 3, \$ du mètre carré, plus les taxes applicables.
- 3.4 Pour les terrains panoramiques situés dans le secteur de la rue du Fleuve, le prix de vente est fixé à 6, \$ du mètre carré, plus les taxes applicables.

4. CONDITIONS PARTICULIÈRES

Dans le cas d'un projet d'agrandissement d'un bâtiment existant ou de l'extension d'un usage accessoire (stationnement, aire d'entreposage, etc.), la proposition d'achat portant sur un terrain contigu à celui construit doit se conformer aux modalités et conditions de la présente politique.

Tout terrain acquis devra faire l'objet d'une opération cadastrale portant sur le regroupement des lots et terrains avant l'émission d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation.

5 DEMANDE D'ACHAT

Une demande écrite doit être déposée au conseil municipal ainsi que le dépôt d'une somme de 200, \$ afin de réserver le terrain.

Le dépôt est remboursable lorsque la demande est rejetée par le conseil et est non remboursable si le requérant décide de ne plus acheter un terrain.

6 TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Le conseil municipal étudie la demande d'achat et rend une décision lors de la séance ordinaire le deuxième lundi du mois suivant la demande.

7 PROMESSE D'ACHAT

Lorsque la demande est acceptée par le conseil municipal, le requérant doit signer une promesse d'achat dans un délai d'un mois. Passé ce délai, la municipalité considérera que le requérant n'est plus intéressé par l'achat du terrain et pourra le remettre en vente.

Dans la promesse d'achat, le requérant s'engage à mandater un arpenteur géomètre pour les services de piquetage du terrain et un notaire de son choix et en assumer les honoraires professionnels ainsi que tout autre frais relié à la transaction. Il doit, de plus, informer ces professionnels qu'ils doivent demander les instructions à la municipalité avant de procéder aux analyses requises pour la description technique de l'arpenteur et à la rédaction de l'acte notarié.

Un plan d'arpentage devra être déposé suivant l'acceptation de l'offre et doit être exécuté avant de mandater le notaire, puisqu'il en aura besoin pour produire l'acte.

L'offre de vente est sujette, s'il a lieu :

- a) aux servitudes ou charges existantes que pourrait découvrir le notaire lors de l'examen des titres,
- b) aux servitudes à créer à l'acte suite à l'analyse, par le notaire, d'éléments tels que cours d'eau, infrastructures Hydro-Québec, etc.,
- c) à l'application de la Loi sur le territoire agricole et à la Loi sur les biens culturels suite aux vérifications du notaire.

Il est entendu que le coût réel de la transaction sera établi d'après les mesures figurants sur le nouveau plan d'arpentage.

Le montant de la transaction sera payable à la signature de l'acte notarié.

8. AUTRES DISPOSITIONS PRÉVUES À L'ACTE NOTARIÉ

8.1 Dans le cas où un terrain est vendu pour construire un bâtiment, le contrat doit comporter l'engagement du requérant à construire le

bâtiment dans un délai de 2 ans et ses engagements de compléter l'aménagement paysager dans un délai d'un an après la construction du bâtiment.

8.2 Le contrat doit inclure une clause de rétrocession en faveur de la municipalité advenant le défaut de construire dans le délai indiqué.

8.3 Le contrat doit être signé par toutes les parties à l'intérieur d'un délai de 120 jours de l'acceptation de l'offre par résolution du conseil municipal, à défaut de quoi l'offre sera réputée nulle et non avenue et n'avoir aucun effet.

9. DOCUMENTS PRÉLIMINAIRES À LA CESSION DU TERRAIN

Des documents doivent être produits et déposés par le requérant à la direction générale avant que le mandat de préparation du contrat de cession ne soit accordé au notaire. Voici les documents et leur délai de production respectif:

- a) les plans de construction préliminaires déposés dans l'année suivant la date de transmission de la résolution d'acceptation de l'offre d'achat;
- b) le plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre nécessaire à l'émission du permis de construction 8 mois avant le début de la construction.

10. PÉNALITÉ DE NON-CONSTRUCTION

Advenant le non-respect des délais prescrits par la présente politique:

La municipalité peut, dans l'année qui suit l'expiration du délai, reprendre ce terrain en versant à l'acquéreur le prix qu'il a reçu lors de l'aliénation.

De plus, à titre de compensation pour troubles et inconvénients subis par la municipalité, celle-ci sera en droit de retenir une somme égale à 50 % du prix de vente à titre de liquidation de ses dommages.

ADOPTÉ AUX BERGERONNES, CE ° jour de 2017

Francis Bouchard
Maire

Lynda Tremblay
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

17-02-2334 Plan municipal de sécurité civile – désignation d'un coordonnateur municipal pour l'élaboration et la mise à jour du plan

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes se doit d'adopter un plan des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, le conseil municipal se doit de désigner un coordonnateur municipal;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur municipal doit coordonner l'élaboration et la mise à jour continue du plan municipal de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE ledit coordonnateur doit favoriser la collaboration des ressources municipales et des autres ressources prévues dans le plan d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur doit s'assurer de la formation des membres de l'organisation municipale de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QU'il doit diffuser le plan municipal de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QU'il doit préparer et réaliser des exercices pour tester le plan;

CONSIDÉRANT QU'il doit informer la population sur les aspects de ce plan;

CONSIDÉRANT QU'il doit aussi planifier des activités de sensibilisation du public;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE nommer la directrice générale, coordinatrice municipale de la sécurité civile

17-02-2335 Travaux de dragage d'entretien du chenal de la marina des Bergeronnes – signataire autorisé à présenter une demande de modification du certificat d'autorisation du MDDELCC

CONSIDÉRANT QUE les travaux de dragage d'entretien du chenal de la marina effectués en décembre 2016 ont dû être interrompus en raison du mauvais temps et que la municipalité doit transmettre une demande de modification du certificat d'autorisation auprès du MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE M. Marc Pelletier, consultant, est mandataire pour la municipalité pour la réalisation des travaux de dragage;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité des Bergeronnes autorise M. Marc Pelletier, consultant, à signer pour et au nom de la municipalité la demande de modification du certificat d'autorisation du MDDELCC en vue de poursuivre les travaux de dragage d'entretien du chenal de la marina des Bergeronnes et de la présenter au ministre.

17-02-2336 Demande de dérogation mineure no. 17-0001, du 66, rue Principale, visant à autoriser un agrandissement sur une section à l'arrière du bâtiment principal qui empiètera de

1,33 mètre dans la marge de recul arrière prescrite par le règlement de zonage – recommandation du CCU

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par le propriétaire de l'auberge La Rosepierre, du 66, rue Principale;

CONSIDÉRANT le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable du fait que cette dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins et ne causerait un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QU'un avis public du fait que le conseil serait saisi de cette demande de dérogation mineure a été publié au moins 15 jours francs avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a fait valoir, avant la présente séance, d'objection à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et qu'aucune objection n'est soulevée lors de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accorder la dérogation mineure demandée en vue de permettre un agrandissement du bâtiment principal qui une fois les travaux terminés, empiètera dans la marge arrière de 4.37 mètres dont 3.04 mètres possèdent des droits acquis.

17-02-2337 Demande de l'entreprise Paradis marin des Bergeronnes pour modifier le plan et les règlements d'urbanisme en vue d'exploiter une sablière dans la zone 16-Fc sur le lot 4 343 528

CONSIDÉRANT QUE M. Dominique Simard, au nom de son entreprise Paradis marin des Bergeronnes, a déposé une demande pour modifier le plan et les règlements d'urbanisme en vue d'exploiter une sablière dans la zone 16-Fc sur le sur le lot 4 343 528;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que l'exploitation d'une sablière dans la zone 16-Fc aurait, d'une part, peu d'impact pour les résidents puisqu'ils sont éloignés du site et d'autre part, tout l'aspect environnemental est régi par le MDDELCC ;

CONSIDÉRANT QUE la sablière doit servir aux besoins spécifiques d'exploitation de l'entreprise de camping Paradis marin;

CONSIDÉRANT QUE toute modification au plan et règlements d'urbanisme doit faire l'objet d'une consultation publique et être conforme au schéma d'aménagement de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise la modification du plan d'urbanisme et des règlements de zonage en vue de permettre l'usage sablière sur le lot 4 343

528 dans la zone 16-Fc pour les besoins spécifiques d'exploitation de l'entreprise de camping Paradis marin,

QUE tous les frais de procédure soient à la charge du demandeur.

17-02-2338 Club sportif des Bouleaux blancs – appui municipal au projet de rénovation du relais présenté à la MRC de la Haute-Côte-Nord, dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants Fonds de développement des territoires

CONSIDÉRANT QUE le Club sportif des Bouleaux blancs a transmis une demande à l'effet d'appuyer son projet de rénovation du relais présenté à la MRC de la Haute-Côte-Nord, dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants Fonds de développement des territoires;

CONCERNANT QUE le projet touche les populations environnantes dont celle des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire encourager cet organisme local sans but lucratif dans sa mission de développement de l'activité de motoneige, laquelle activité est encore très populaire dans la région;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité des Bergeronnes appui le projet de rénovation du relais du Club sportif des Bouleaux blancs des Escoumins présenté à la MRC de la Haute-Côte-Nord dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants Fonds de développement des territoires.

17-02-2339 Comité de vigilance sur les emplois Haute-Côte-Nord/Manicouagan - adhésion au comité et désignation d'un représentant municipal sur le comité

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux de la Haute-Côte-Nord et de la Manicouagan constatent que plusieurs emplois de qualité et permanents sont régulièrement délocalisés, notamment par Hydro-Québec, vers les grands centres urbains;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la région ont réalisé plusieurs tentatives pour mettre un terme aux compressions et aux pertes d'emplois sur le territoire des municipalités de la Haute-Côte-Nord et de la Manicouagan;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs intervenants du milieu manicois ont dénoncé la délocalisation de plusieurs postes de cadre supérieur au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord (CISSS);

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la Construction du Québec (CCQ) a récemment fermé son centre de services à Baie-Comeau;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la Ville de Baie-Comeau souhaitent signifier aux dirigeants des différents ministères et organismes du gouvernement que la perte d'emplois de qualité sera dénoncée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité des Bergeronnes se joigne au Comité de vigilance sur les emplois Haute-Côte-Nord/Manicouagan pour le maintien des emplois dans nos collectivités et mandate M. Francis Bouchard, maire, à se joindre au Comité.

17-02-2340 Appui municipal à la démarche du Regroupement pour un Québec en santé auprès du Gouvernement dans le but d'améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie saine est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

CONSIDÉRANT QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. **de poursuivre et d'intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a) par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b) par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements

favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, monsieur Martin Ouellet, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Correspondance et informations :

- Municipalité de Sacré-Cœur – dépôt de la résolution no. 2017-01-25 transmise à la MRC HCN afin d'inclure les interventions hors route lors de la révision du schéma de couverture de risque,
- RAP Côte-Nord – publicité concernant les Journées de la persévérance scolaire,

17-02-2341 Le Club Lions LRPMFC et la Chambre de commerce de Colombier à Longue-Rive – invitation à une « Dégustation Végas », samedi le 11 mars 2017 à Forestville

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte de verser un montant de 120, \$ au Club Lions LRPMFC pour la participation du maire et de sa conjointe à une « Dégustation Végas » qui aura lieu le 11 mars 2017 à Forestville.

Demandes de commandites, d'aide financière ou de cotisation annuelle :

15-02-2342 Centraide Haute-Côte-Nord/Manicouagan – invitation à la soirée de clôture de la campagne 2016 et demande de contribution financière

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte de verser une contribution financière de 200, \$ à l'organisme Centraide Haute-Côte-Nord/Manicouagan pour la soirée de clôture de la campagne 2016 qui aura lieu le 18 février 2017.

17-02-2343 Festi-Livre Desjardins – demande de contribution financière pour l'événement de 2017

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte de verser une contribution financière de 800, \$ pour l'organisation de la soirée d'ouverture et des différentes activités de Festi-Livre Desjardins qui se tiendra du 4 au 7 mai 2017.

17-02-2344 Fondation du Centre de santé et des services sociaux de Manicouagan – demande d'aide financière pour l'achat d'équipements médicaux

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil refuse d'acquiescer à la demande d'aide financière formulée par la Fondation du Centre de santé et des services sociaux de Manicouagan en vue d'acheter des équipements médicaux.

17-02-2345 Escale Tadoussac Haute-Côte-Nord – demande de participation financière pour le développement de l'organisme

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil refuse d'acquiescer à la demande d'aide financière formulée par L'Escalade Tadoussac Haute-Côte-Nord pour le développement de l'organisme.

17-02-2346 Ressource Parenfants – demande de soutien financier pour assurer la continuité des ateliers de psychomotricité

CONSIDÉRANT QUE Ressource Parenfants, organisme communautaire famille pour le secteur BEST, a déposé une demande d'aide financière afin d'assurer la continuité des ateliers de psychomotricité aux enfants de 0 à 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE ces ateliers, mis en place depuis 2012, étaient subventionnés par Québec en forme;

CONSIDÉRANT QU'en 2016, Québec en forme a mis fin aux octrois accordés pour le maintien des ateliers;

CONSIDÉRANT le succès qu'ont ces ateliers auprès des familles, dont plus de 200 familles participantes dans le secteur B.E.S.T. depuis 2012;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire encourager l'organisme Ressource Parenfants dans sa mission et ses efforts au maintien du service dans le milieu;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte de verser une participation financière de 1 500, \$ à l'organisme Ressource Enfants pour le maintien des ateliers de psychomotricité pour l'année 2017;

QUE le montant soit pris à même le budget de la politique familiale de la municipalité.

17-02-2347 Centre Archéo Topo – demande de participation financière dans le cadre d'une entente pour la programmation de La Virée de la culture 2017

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte de verser une participation financière de 250, \$ au Centre Archéo Topo dans le cadre d'une entente pour la programmation de La Virée de la culture 2017.

17-02-2348 Les Amis du rayon d'or – demande d'aide financière pour l'achat d'un ordinateur permettant la réalisation d'un projet d'initiation à l'information et services offerts sur internet

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte de verser une participation financière de 200, \$ à l'organisme Les Amis du rayon d'or pour l'achat d'un ordinateur permettant la réalisation d'un projet d'initiation à l'information et services offerts sur internet.

VARIA :

17-02-2349 Entente de partage de ressource humaine en urbanisme avec municipalité de Tadoussac - prolongement de l'entente d'un mois

CONSIDÉRANT QU'en septembre 2016, la municipalité contractait une entente avec la municipalité de Tadoussac pour le partage d'une ressource humaine en urbanisme (réf. rés. 16-07-2186);

CONSIDÉRANT QUE l'entente prenait fin en février 2017, soit au retour du congé de paternité de M. Patrice Noël, responsable des travaux publics, de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale demande au conseil de prolonger cette entente en vue de la réorganisation éventuelle du département des travaux publics, de l'urbanisme et de l'environnement et la possibilité de transférer la charge de travail en urbanisme à M. Justin Gingras, remplaçant de M. Noël durant son absence ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte de prolonger l'entente de partage de ressource humaine en urbanisme avec la municipalité de Tadoussac pour un mois.

Période de questions :

Le maire répond aux questions de l'assistance

17-02-2350 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Johanne Bouchard demande la levée de la séance. Le maire déclare la séance close à 20h15.

Francis Bouchard
Maire

Lynda Tremblay
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.